

COMMUNE DE BELVEZET

PROCES VERBAL du conseil municipal du vendredi 3 novembre 2017

Présents : Raymond BONNEFILLE, Sonia STENGEL, Josiane GRANET, Jean-Claude MANCHON, Max GALLON, Chloé GATHELIER

Absents excusés : Julien GAUCHARD, Emmanuel OREAL, Jérôme FRERY

Procuration : Emmanuel OREAL donne pouvoir à Josiane GRANET, Jérôme FRERY donne pouvoir à Jean-Claude MANCHON

Date de convocation : 30 octobre 2017

Secrétaire de séance : Jean-Claude MANCHON

Début de la séance : 19H30

Avant de débiter la séance, le maire propose à l'assemblée de rectifier le procès-verbal de la séance du 19 juillet 2017 – Point 7 : subventions aux associations / Exercice 2017. La subvention de 500,00 € allouée à la Société Communale de Chasse de Belvezet ne figure pas dans la liste des subventions allouées en 2017 alors qu'elle a été approuvée par l'assemblée délibérante. Le conseil municipal de Belvezet approuve à l'unanimité cette rectification et la subvention de 500,00 € allouée à la Société Communale de Chasse sera ajoutée à la liste figurant sur le procès-verbal du 19 juillet 2017 – point 7 de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR :

1) Droit de préemption urbain : Mas de l'Ancienne Eglise. Parcelles C 12, 64, 793

Pas de préemption. Unanimité.

2) Hangar municipal : approbation du devis de Madame Tiffany Larroze pour la mission partielle de permis de construire

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le hangar actuellement utilisé par le service technique pour entreposer du matériel et acquis par la commune en 2012 est répertorié en tant que bâtiment agricole suivant le permis de construire déposé en 1987.

Vu les modifications à venir sur ce bâtiment (transfert de l'atelier avec création d'ouvertures, installation de vestiaires et d'un bloc sanitaire tel que le prévoit la loi), Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'un permis de construire doit être déposé pour changement de destination et modifications du bâtiment. Il rappelle enfin que la loi impose aux communes d'avoir recours à un architecte pour déposer un permis de construire

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le devis de Madame Tiffany Larroze, architecte, portant sur une mission partielle d'élaboration du permis de construire pour le projet de transformation et d'aménagement d'un atelier municipal. Le montant de cette mission s'élève à 2 693,00 €.

Mme Stengel dit que la commune n'est pas obligée de changer la destination du hangar qui est agricole et qui n'est pas un atelier technique. M. le Maire lui répond qu'effectivement jusqu'à présent, c'est le cas mais que l'installation de sanitaires, de vestiaires tel que la loi l'exige, entraîne un changement de destination.

Le conseil municipal, à la majorité approuve le devis de Madame Tiffany Larroze, architecte pour un montant de 2 693,00 € et autorise le maire à le signer.

Le conseil municipal autorise le maire à déposer un permis de construire pour le changement de destination et l'aménagement du hangar municipal.

Résultat du vote : Pour 6 / Contre : 1 (Sonia Stengel)

Fin du conseil à 19h55

Le secrétaire de séance, Jean-Claude MANCHON

